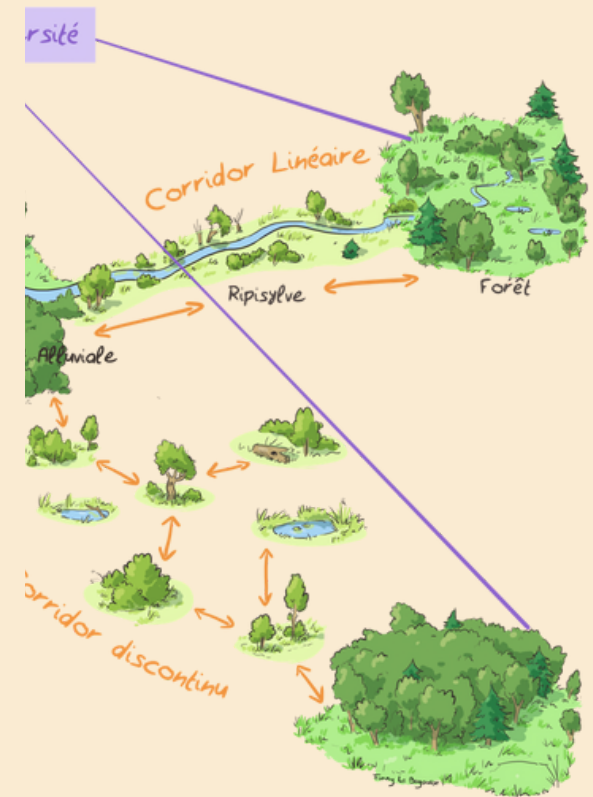


La trame bleue

Cette trame évoque les milieux aquatiques : cours d'eau, lacs, étangs, mares, zones humides, marais, ...



écologiques (© Fanny Le Bagousse)

Ces trames rendent de très nombreux services gratuitement comme la régulation du climat, la diminution de la pollution de l'air, l'épuration des eaux, la fertilisation des sols, la limitation des risques d'inondation, la pollinisation par les insectes, ...

© Pauline FOURNIER
Concours photo 2020 "L'eau, source de biodiversité"

CONTRAT POUR LA RESTAURATION ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX DE LA VALLEE DE LA BOURBRE

Suivez les actus du contrat !



EPAGE de la Bourbre



www.epagebourbre.fr



Rendez-vous sur le site de l'EPAGE de la Bourbre

Contrat piloté par l'EPAGE de la Bourbre
cofinancé par :



Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre



Restauration et préservation des milieux : qu'est-ce que c'est ?

Les connexions entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sont appelées "Trames écologiques". Il en existe plusieurs sortes pour nous permettre d'identifier les différents types de milieux. Les trames principales sont les trames verte et bleue.



Schéma de fonctionnement des corridors



La trame verte

On parle de trame verte pour les milieux terrestres : prairies, pelouses, bandes enherbées, haies, ...

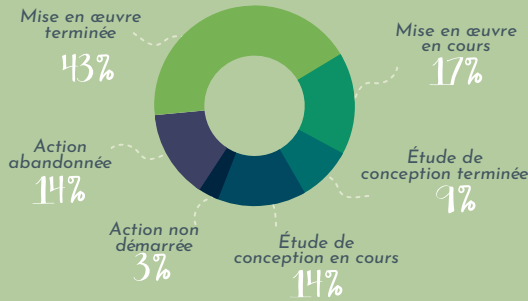
Le contrat 2017 - 2022 : un bilan encourageant

75 actions réalisées ou en cours de réalisation

12,4 millions € montant des actions

23 maîtres d'ouvrage

Le bilan du contrat 2017-2022 était plutôt encourageant malgré des ambitions très –voire trop– élevées compte tenu du temps imparti... En effet, sur les 77 actions prévues initialement, la plupart ont été terminées ou sont en cours de mise en oeuvre à la fin du contrat.



Les financeurs du contrat

Les actions du contrat ont été financées par les aides publiques à hauteur de 70%. Les 30% restants ont été apportés par les maîtres d'ouvrage.



epage de la Bourbre

CAPi Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Montant des travaux : 2 936 400 € TTC

- Limites du bassin versant
- Rivières et cours d'eau
- Limites des communes
- Renaturation de la Bourbre
- Mares créées ou restaurées

- 🐾 Passages à faunes installés
- 🐸 Passages à amphibiens installés
- Seuils aménagés
- 🌿 Haies plantées

Localisation des actions réalisées dans le cadre du contrat 2017-2022



Restauration de 2 mares

Sur la commune de Saint-Chef, 2 sites ont fait l'objet d'une restauration par le CEN Isère dans un boisement à proximité de la RD54. Il s'agit d'une ancienne servitude au niveau laquelle stagnait de l'eau provenant d'un écoulement de source et d'une seconde mare alimentée par un écoulement de source. Les 2 mares ont été curées et l'ancienne servitude restaurée à la fois pour valoriser le patrimoine culturel et historique du site mais aussi pour permettre le maintien de l'eau.



Avenir Conservatoire d'espaces naturels Isère

Installation d'un passage à faune

Suite à une étude sur la ZAC de La Corderie à Saint-Clair-de-la-Tour, des dysfonctionnements importants liés à des « zones d'écrasements » dans la rivière située le long de la route ont été révélés. En 2021, des travaux visant à préserver la petite et la grande faune ont été engagés par le Département de l'Isère et la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.



isère LE DÉPARTEMENT vdd Les Vals du Dauphiné

Montant de l'action : 53 898 € TTC

Un nouveau contrat pour 2023-2027

80 actions prévues

24 porteurs de projets

25 millions € montants estimés

En tenant compte des remarques et des ressentis des acteurs du contrat, le Comité de Pilotage a donné mandat à l'EPAGE de la Bourbre pour la mise en oeuvre du nouveau contrat.

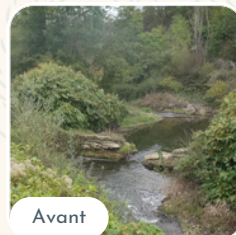
Les principaux financeurs du nouveau contrat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

isère LE DÉPARTEMENT Département de l'Isère

Aménagement d'un seuil

Dans certaines conditions de débit, ce seuil, situé sur la commune de Cessieu, empêchait le transport efficace des sédiments et la remontée des poissons vers leur lieu de reproduction ou de nourrissage. Conformément au Code de l'environnement, il a donc été supprimé. En fin de chantier, l'équipe Rivière de l'EPAGE de la Bourbre est intervenue pour stabiliser la berge notamment grâce à la plantation d'espèces d'arbustes adaptées.



epage de la Bourbre